

COMPTE-RENDU
du SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX de DAMPIERRE
SEANCE du 17 Novembre 2017

Etaient présents : MM MONTIGNON Eric, BAILLY-MAITRE Florian, BOLE Alexandre, GOUNAND Alain, TISSOT Emmanuel,

Absent excusé : HUDRY Jean-Luc

Absents : Mme MARTINATTO Ludivine, M. PROST Patrice

Secrétaire de séance : M. TISSOT Emmanuel

ADMISSION EN NON VALEURS

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de Dampierre après avoir pris connaissance de la demande d'admission en non-valeur établie par le Receveur Municipal de Dampierre, accepte les non-valeurs pour un montant de 415.60 euros.

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte d'annuler ces dettes déclarées restant dues.

ETUDE POUR LE RACCORDEMENT DE FRAISANS

L'étude demandée à Verdi est présentée en séance. Les 4 scénarios sont décrits et commentés.

L'étude comporte quelques erreurs qui seront corrigées dans la version définitive, mais globalement, les solutions sont les suivantes :

- Raccordement de Salans depuis la sortie de Fraisans, avec tuyau neuf jusqu'à l'entrée des Calmants et unité de surpression en sortie de Fraisans
- Raccordement du syndicat au point de connexion déjà existant (ancienne gendarmerie), avec remplacement de la canalisation jusqu'au pont de Châteauneuf et unité de surpression.

Ces points restent à affiner, l'objectif étant de réaliser ces travaux en 2019.

TARIFICATION 2017/2018

Les tarifs applicables, conseillés par Jura Nord, suite à l'étude sur le transfert de compétence, sont présentés en séance. Les tarifs actuels du SIED sont déjà ceux de la projection 2018.

Ainsi, il est proposé en séance de ne pas augmenter les tarifs pour 2018.

1) Prime fixe annuelle Abonnement branchement et compteur :

* en-deçà de 15 mm	67 €
* au-delà de 15 mm	350 €

2) Mètre cube consommé – Redevance d'eau

* Consommation normale	1.35 €/m3
* Consommation exceptionnellement élevée (fuite)	0.68 €/m3
* Préservation de la ressource en eau	0.09 €/m3

3) Taxe de mise en service

* Changement d'abonné	80 €
-----------------------	------

4) Branchements neufs

* Redevance unique

1000 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ces nouveaux tarifs.

PROLONGATION MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE

L'actuel marché passé avec l'entreprise SOGEDO, pour l'entretien de la station, l'astreinte et la surveillance du fonctionnement et de la consommation du réseau, arrive à son terme en fin d'année. Le syndicat étant dissout fin 2019, il est opportun de prolonger ce marché, l'entreprise SOGEDO donnant satisfaction dans sa mission.

Le président a négocié avec l'entreprise SOGEDO un nouveau contrat : les tarifs sont globalement identiques.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le président à signer ce contrat pour les années 2018/2019.

QUESTIONS DIVERSES

Il est envisagé, pour 2018, de renouveler les conduites au cœur du village de Dampierre (autour de l'église).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

A Dampierre, le 17 Novembre 2017

**Le Président
E. MONTIGNON**